



Parti vert libéral suisse

Communiqué de presse

Sujet	Recommandations de vote pour les votations fédérales
Pour tout renseignement	Martin Bäumlé, président, tél. +41 79 358 14 85 Laurent Seydoux, vice-président, tél. +41 79 203 74 05
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, case postale 367, 3000 Berne 7 Tel. +41 31 322 60 57, Courriel: suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	Berne, le 29 juin 2013

Les Vert libéraux refusent l'abrogation du service militaire obligatoire et acceptent les lois sur les épidémies et sur le travail

Lors de leur Assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui à Genève, les Vert libéraux ont décidé les recommandations de vote pour les votations fédérales du 22 septembre. Les Vert libéraux refusent l'abrogation du service militaire obligatoire, mais exigent néanmoins de réduire fortement les dépenses pour l'armée et de mettre en place des réformes tenant compte des risques encourus actuellement, et adaptées à ces menaces. Nonobstant quelques doutes, les Vert libéraux acceptent la loi sur les épidémies. Le mot d'ordre en faveur de la révision de la loi sur le travail avait déjà été pris au mois de mai.

Les délégués des Vert libéraux recommandent de refuser l'initiative populaire « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire » par 14 oui contre 48 non et 4 abstentions. Ils estiment par contre qu'une réforme de la défense nationale est nécessaire et qu'il convient d'exploiter l'important potentiel d'économies quant à la taille de l'armée et les moyens mis à sa disposition. Au lieu de supprimer le service militaire obligatoire, les Vert libéraux promeuvent un service obligatoire généralisé, donnant le libre choix entre la protection civile, le service civil ou le service militaire. Le recrutement de soldats doit toutefois rester possible, si le besoin s'en fait ressentir ou en cas de crise. Les Vert libéraux entendent établir une stratégie raisonnable et adaptée à la menace avec cette troisième voie entre le GSSA voulant éliminer l'armée et les tenants de la guerre froide. Cette stratégie devrait permettre d'éviter le recours à une armée professionnelle, tout en nécessitant des moyens financiers bien moindres.

Les Vert libéraux acceptent par 56 oui contre 5 non et 2 abstentions la loi sur les épidémies. La nouvelle loi reprend le contenu de la loi en vigueur, tout en y intégrant de nouveaux éléments éprouvés. La mise en œuvre incombera essentiellement aux cantons. La Confédération ne devrait intervenir que si la santé publique est mise en danger. Les délégués sont sceptiques face à la possibilité donnée aux cantons de décréter des vaccinations obligatoires. Cependant, cette clause était déjà contenue dans la loi sur les épidémies de 1970 et la nouvelle loi ne fait que préciser et restreindre ce point. Les délégués ont donc accepté les modifications de la loi. Le pvl veillera cependant à une mise en œuvre modérée.

Les Vert libéraux s'étaient déjà clairement exprimés en faveur de la révision de la loi sur le travail lors de l'Assemblée des délégués en mai dernier (par 127 oui contre 2 non et 2 abstentions). Il est absurde que l'Etat interdise à des magasins, qui de toute façon sont ouverts durant toute la nuit, de ne vendre une partie de leur assortiment pendant quelques heures. Martin Bäumlé a résumé la situation comme suit : « Cette restriction absurde de l'assortiment a pour effet que les shops peuvent certes vendre la nuit des cervelas et des œufs cuits, mais non pas des saucisses à rôtir ou des œufs crus. »